

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 038-213801004-20260428-DEL_20260428_20-DE

Séance du 28 avril 2026

L'an deux mil vingt six et le 28 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Baruzzi, Maire.

Présents : Mmes et MM Pierre BARUZZI, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Karim DALIBEY, Véronique DUMINI, Gérard MARTINEZ, Florence FAIS, Thierry GALIFOT, Christel METAY, Sébastien PLISSON, Eric JUAN, Amina GHAFIR, Pierre COMBAZ, Virginie MORATO, Denis PETRIER, Isabelle CLOAREC, Alexandre BADETTI, Maeva CABARROQUE, Patrice ROI

Ont donné Mme Audrey BUISSON à Christel METAY
procuration :

Secrétaire de séance : M. Denis PETRIER

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
19	Vendredi 24 avril 2026	Vendredi 24 avril 2026	Lundi 4 mai 2026

20- Approbation et signature d'une convention d'offre avec EDF relative au financement des travaux de déplacement du four à pain communal

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de déplacement du four à pain communal inscrit dans l'opération d'aménagement du « Clos du Village », visant à préserver et valoriser le patrimoine communal,

Vu la convention d'offre de concours proposée par EDF Hydro Alpes pour participer au financement de cette opération,

Considérant que le four à pain, actuellement situé sur des parcelles impactées par les travaux de désenvasement du bassin du Flumet, doit être déplacé afin d'assurer sa conservation et sa valorisation,

Considérant que ce projet présente un intérêt patrimonial, culturel et social pour la commune, en favorisant notamment le lien intergénérationnel et la dynamisation du centre-bourg,

Considérant que la société EDF propose, dans le cadre d'une offre de concours, une participation financière d'un montant de 20 000 € TTC, destinée à contribuer au financement des travaux,

Considérant que cette participation s'inscrit dans le cadre juridique des offres de concours, correspondant à une aide apportée à une opération de travaux publics présentant un intérêt pour le contributeur,

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à conclure une convention d'offre de financement dont les modalités sont définies dans le projet de convention ci-annexé.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **Approuve** les termes de la convention d'offre de concours à intervenir entre la commune de Le Cheylas et EDF Hydro Alpes pour le financement des travaux de déplacement du four à pain communal,
- **Accepte** la participation financière d'EDF d'un montant de 20 000 € TTC dans le cadre de cette convention,
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Décision : Adoptée à l'unanimité

Conseil municipal / DEL_20260428_20

